



DISPOSITIONS RELATIVES à LA LOCATION DU CHALET MON BEAU PAYS ONDALLAZ / BLONAY

- 1. DISPOSITION DES LOCAUX :** Le chalet comprend 4 étages.

Le sous-sol : Entrée principale et vestiaire « local bleu » - local douches collectives de 4 pommeaux - vestiaire douches - penderie - chaufferie. Un lave-linge est à disposition en cas de long séjour.

En hiver, l'École à la montagne de Renens, chalet Joli-Bois situé à 100 mètres du chalet Mon Beau Pays), utilise le local bleu le lundi matin pour le réglage des skis, ~ 1 heure, et le vendredi après-midi pour la reddition du matériel, ~1 heure.

Le rez-de-chaussée : Cuisine avec cuisinière et four, matériel de cuisine, four à air chaud, frigo, congélateur, micro-ondes, lave-vaisselle, armoire à balais – économat – coin salon - salle à manger avec chaise enfant et vaisselier.

Premier étage : Une chambre 1 lit - deux chambres à 6 places, lits à deux étages, plus lavabo - deux chambres à 4 places, lits à deux étages, plus lavabo - une chambre à 4 places, lits à deux étages, sans lavabo - une salle de bains - un W.C.

Deuxième étage : Une chambre à 2 places, avec lavabo - une chambre à 1 place, avec lavabo et une armoire destinée au stockage des couvertures - une chambre mansardée 2 places - un galetas.

30 personnes sont autorisées à occuper les locaux au maximum, y compris l'encadrement.
- 2. UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ :** En période d'activité de l'école à la montagne et des camps de vacances de Renens, l'utilisation du terrain de football est réservée.

Un emplacement « feu de camp » est prévu en contrebas du terrain (pas de feu près du chalet).

Il est possible que le personnel chargé de l'entretien des domaines et bâtiments intervienne durant le séjour : (tonte du gazon, foins, regains, réparations, etc.).
- 3. AVANT VOTRE ARRIVÉE :** Avant de prendre possession des locaux, vérifiez que l'heure d'arrivée indiquée sur la confirmation de location est bien exacte. En cas de changement d'heure, veuillez prendre contact avec Mme Santi au 079/663 75 48.
- 4. ARRIVÉE :** Nous vous prions d'être précis pour l'heure d'arrivée ; vous serez accueillis par la personne responsable de l'intendance. Le rapport de location se trouve près du téléphone, ainsi que quelques informations utiles.
- 5. CHAUFFAGE :** Automatique, il n'est donc pas nécessaire d'intervenir manuellement. Un réglage plus précis peut être obtenu en tournant le bouton de température +/- au maximum d'un cran.
- 6. SECURITE ET NUISANCES SONORES :** Il est interdit de fumer dans les chambres. Des extincteurs sont répartis dans les étages. En cas d'évacuation, trois échelles fixes sont disponibles. Le détecteur incendie est relié à la caserne des pompiers. Nous vous prions de lire attentivement les directives en cas d'alarme et de vous conformer strictement aux instructions reçues. **En cas de déplacement du service du feu pour fausse alarme, celui-ci sera facturé.**

Le locataire doit respecter et faire respecter la tranquillité du voisinage. En cas d'abus, le règlement de la Commune de Blonay-St-Légier permet à la police d'intervenir à partir de 22h00. Nous vous recommandons de laisser portes et fenêtres fermées dès 22h00.

- 7. EAU :** En période d'été, notre région est rapidement touchée par le manque d'eau. Il est impératif d'adopter l'attitude qu'il convient.
- 8. ELECTRICITE :** Ampoules et fusibles de rechange se trouvent dans l'armoire à fusibles située au bas des escaliers du sous-sol. Une 2ème boîte à fusibles se trouve dans les WC du premier étage.
- 9. ORDURES MENAGERES :** Seuls les sacs-poubelle taxés, sont autorisés, le prix de ceux-ci sera prélevé sur le montant de la caution.

Les ordures ménagères sont à déposer dans le container prévu à cet effet, sur la route principale, au carrefour route des Pléiades, route de la gare d'Ondallaz.

Le point de collecte de la déchetterie communale se trouve à Blonay. Vous pouvez y acheminer les déchets tels que verre, huile etc ... Un autre point de collecte pour le verre est disponible en descendant sur Blonay, après le café du Signal.
- 10. LINGE / LITERIE :** Le locataire doit apporter ses propres linges de cuisine, couvertures et sacs de couchage. Des oreillers, draps housse, housses pour matelas sont à disposition.
- 11. TELEPHONE :** Un appareil téléphonique est à disposition pour un usage uniquement en cas d'urgence.
- 12. NETTOYAGES :** Des produits de nettoyage sont à disposition dans l'armoire de la cuisine et dans le local de l'entrée principale pour l'entretien régulier. Le chalet doit être rendu propre, le mobilier remis à sa place initiale. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires de nettoyage peuvent être déduits de la caution. (CHF 50.- l'heure, évalué à l'état des lieux de sortie).

Aucun détrit (cannette, bouteille, etc.) ne doit être jeté dans les jardins adjacents.

Avant votre départ, veuillez contrôler les abords du chalet afin qu'aucun objet ou déchet ne soit oublié.
- 13. DEPART :** Le locataire mettra en place le mobilier déplacé et videra le lave-vaisselle. Il déposera les sacs-poubelles taxés dans le container prévu à cet effet. A l'heure de départ indiquée dans le contrat, une personne de l'intendance sera présente pour effectuer un état des lieux et restituer le solde de caution.
- 14. TAXE DE SEJOUR :** La taxe de séjour sera prélevée du montant de la caution.

Mme Santi est à disposition pour une visite des lieux avant votre arrivée, elle est atteignable au no 079/ 663 75 48.

Nous vous souhaitons un excellent séjour.